Message de Monsieur Flavio Cotti : Président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'Intérieur

Autor(en): **Cotti, Flavio**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **71 (1991)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-887032

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

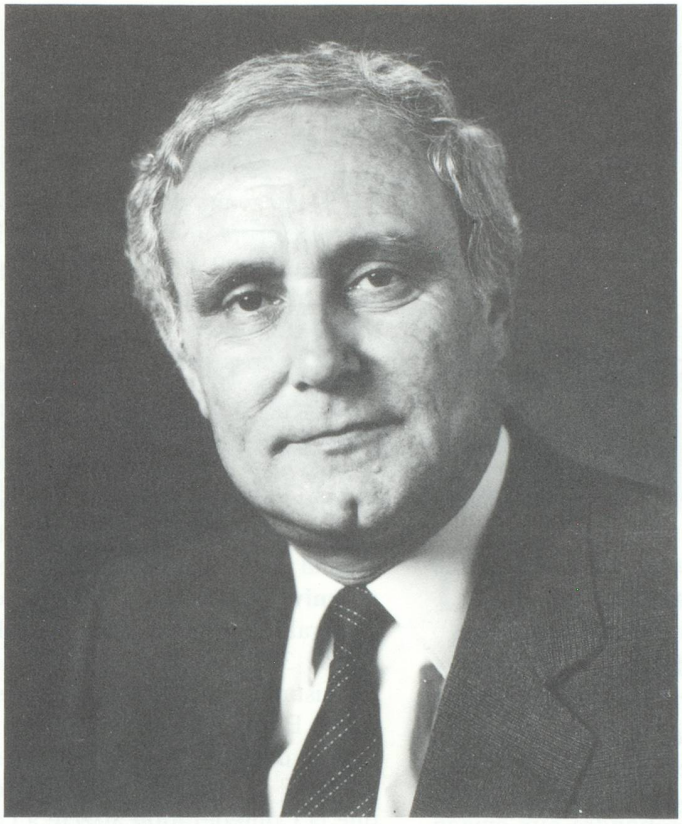

Message de Monsieur Flavio Cotti

Président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'Intérieur

Aux termes de cette année du 700e anniversaire de la Confédération, force est de constater que notre économie a manifesté des signes de ralentissement. La Suisse a en effet dû faire face à une situation pénible de forte inflation et de chômage supérieur à la moyenne. Le taux de renchérissement est demeuré proche de 6 %, performance qui nous place dans le dernier tiers des pays de l'OCDE. L'avenir heureusement n'apparaît pas si sombre.

L'économie suisse est en effet en train de dépasser le creux de la vague et les principaux instituts de recherches conjoncturelles s'accordent à penser qu'elle devrait bientôt naviguer en eaux plus calmes. **On peut s'attendre, pour 1992, à des taux de croissance à nouveau légèrement positifs** sans toutefois atteindre le potentiel de croissance de notre économie qui est d'environ 2 %. On ne peut, en revanche, s'attendre à une amélioration à court terme de la situation sur le marché du travail.

«La priorité de notre politique économique demeure la lutte contre le renchérissement»

On a observé, depuis le début de l'année, une nette recrudescence du chômage. Le nombre des chômeurs complets a dépassé la barre des 40 000 et il est à craindre qu'il n'augmente encore jusqu'au printemps prochain. Pour mettre la situation actuelle sous son juste éclairage, il faut toutefois rappeler que nous sommes en période de rééquilibrage après surchauffe et que **plus de 300 000 emplois ont été créés entre 1983 et 1990.**

La priorité de notre politique économique demeure la lutte contre le renchérissement, pour des raisons à la fois économiques et sociales, malgré toutes les difficultés et privations que cela entraîne. Pour venir en aide aux groupes de notre population les plus frappés par le renchérissement, le Conseil fédéral a d'ailleurs mis en œuvre diverses mesures. Afin d'assurer aux rentiers AVS/AI le maintien de leur pouvoir d'achat, même en temps de forte inflation, il a été décidé en 1990 déjà de leur verser en

avril et en août 1991 une allocation de renchérissement de 6,25 % qui n'est pas prévue par la loi. S'y ajoutent la hausse ordinaire des rentes AVS/AI et l'adaptation des limites de revenus pour les prestations complémentaires au 1er janvier 1992. Par ailleurs, conformément à la proposition du gouvernement, le Conseil national a approuvé, en septembre dernier, l'abaissement de 8 à 4 % du seuil à partir duquel les rentes sont adaptées au renchérissement.

Les difficultés conjoncturelles du moment ne doivent cependant pas masquer les problèmes structurels non résolus qui constituent un défi crucial pour la politique économique des années nonante. **Nous nous devons de poursuivre notamment l'effort de déréglementation et d'ouverture de nos marchés sans oublier de stimuler notre potentiel d'innovation par la recherche, le développement et la formation.**

...«renforcer la place intellectuelle et industrielle suisse»...

Sur ce dernier point, des progrès importants ont été réalisés. Suivant la proposition du gouvernement, les Chambres ont placé des accents essentiels visant à renforcer la place intellectuelle et industrielle suisse et à rehausser le niveau de formation de la population active.

Aucun des 22 Etats de l'OCDE ne dépense autant d'argent que la Suisse pour assurer la formation d'un universitaire jusqu'à la fin de ses études. Dans notre pays, 80 pour cent des jeunes de vingt ans ont reçu ou reçoivent encore une formation allant au delà de la scolarité obligatoire.

...«doubler les ressources que la Confédération affecte à l'encouragement de la recherche»....

Mais pour répondre aux exigences croissantes d'une économie en perpétuel changement, il est nécessaire de donner à chacun la possibilité d'approfondir et d'élargir les connaissances théoriques et pratiques qu'il a acquises au cours de sa formation de base. C'est la raison pour laquelle, **notre pays a lancé une «offensive» dans le domaine du perfectionnement** et décidé de promouvoir les nouvelles techniques de fabrication intégrée par ordinateur. Il s'agit, pour l'essentiel, de fournir un soutien financier supplémentaire aux cantons et aux institutions pour leurs activités dans les domaines du perfectionnement professionnel général et de la formation continue au niveau universitaire.

En ce qui concerne plus précisément les universités, il convient encore de relever que les Chambres ont voté en mars dernier une série d'arrêtés ayant pour objectif commun de promouvoir la coopération en matière d'enseignement supérieur ainsi que la mobilité dans le contexte suisse et international, surtout européen.

Je tiens également à mentionner que pour permettre aux universités d'assumer leurs tâches dans les meilleures conditions, **la Confédération a présenté un programme spécial visant à encourager la relève universitaire** par le financement intégral, durant huit ans, des salaires de 300 postes supplémentaires d'assistants et de professeurs assistants. Enfin, dans son message de janvier dernier, le Conseil fédéral a proposé de doubler les ressources que la Confédération affecte à l'encouragement de la recherche.

Il ne fait aucun doute que la concrétisation rapide de ces efforts se traduira à moyen terme par des effets bénéfiques sur la position de l'économie nationale de la Suisse dans la compétition internationale et par un regain d'attrait pour une implantation de nouvelles entreprises dans notre pays. ■